

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : mesoucy-cssmm-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/f4887148e2e2be8c1a599c93>

Date d'obtention : 2026-03-12 12:29:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est toujours essentiel de valider comment se sentent les jeunes et à l'aide de l'aide mémoire, suivre les étapes. Rencontrer le jeune, remplir la grille et suivre les étapes de l'arbre décisionnel. Si le jeune a moins de 14 ans, il est important de contacter les parents et le service de police. Peu importe la nature et la gravité des propos rapportés par le jeune, il est nécessaire de contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsque la situation est simple, il est facile de connaître les étapes à suivre. Lorsque la situation se complexifie et implique plusieurs personnes, il est plus difficile, il me semble, de déterminer quelles sont les actions à poser. C'est pourquoi il est important d'avoir sous la main la trousse sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est celle où on remplit la fiche avec le jeune et où on doit lui nommer les étapes à suivre : la saisie du téléphone, l'appel aux parents et au service de police. Les étapes en soi ne sont pas complexes mais le fait de devoir annoncer au jeune la gravité des événements est plus délicat selon moi.